EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAIILY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laure, MOUILLE Sophie

Excusés :
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. ROLAND Eric

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°10

CULTURE

Charte du bénévole à la médiathèque La Parenthèse

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 27
Date de convocation : 26 novembre 2025
Date de réception en préfecture : 05 décembre 2025
Date de publication sur le site internet de la ville : 05 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

N°10

CULTURE

Charte du bénévole à la médiathèque La Parenthèse

Préambule

Selon l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La médiathèque La Parenthèse de Sainghin-en-Weppes a ouvert ses portes le 4 octobre 2025. Elle fait suite au projet d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque de Nicole crée depuis le 19 janvier 2020.

Le fonctionnement de cette nouvelle structure nécessite d'actualiser et d'enrichir la charte du bénévole éditée en 2019 prenant en compte leur qualité de « collaborateur occasionnel du service public ».

L'objectif de cette Charte est de formaliser la collaboration entre les agents salariés et les médiathécaires bénévoles, de définir le rôle et la place de chacun et d'engager l'autorité territoriale dans un processus de reconnaissance des services rendus.

L'annexe de cette charte vise à rappeler la déontologie du service public et à préciser les souhaits d'intervention et les disponibilités du bénévole.

Tout bénévole se verra remettre en janvier 2026 la charte par la responsable de la bibliothèque. Elle sera co-signée par le bénévole, La Parenthèse et le Maire, attestant des engagements réciproques des trois parties, et ce pour une durée d'un an, reconductible. Toute personne devenant bénévole en cours d'année, devra également signer cette charte à son arrivée dans la structure pour réaliser ces fonctions de bénévole dans l'établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D4_041219 validant le règlement intérieur, la charte du bénévole et la dénomination de la bibliothèque de Nicole,

Vu la délibération D5_30092025 portant création de la médiathèque La Parenthèse et approuvant son règlement de fonctionnement,

Vu la délibération D6_30092025 portant création de la ludothèque au sein de la Parenthèse et approuvant son projet de fonctionnement,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Après avoir entendu l'exposé de Mme PARMENTIER,
Après en avoir délibéré,

DECIDE <u>A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,</u>

- **DE VALIDER** la charte du bénévole et son annexe, telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

MAIRIE DE SAINGHIN-EN-WEPPES (NORD)